



Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : [www . syrec.fr](http://www.syrec.fr)

Fonds de dotation du Centre hospitalier d'Aubagne Edmond GARCIN
179 avenue des Sœurs Gastine
13400 AUBAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Membre du Groupement d'Auditeurs DFK International

s.a au capital de 800.000 € - rcs Marseille B 300 155 819 – siret 300 155 819 000 42 – TVA intracommunautaire FR 76 300 155 819
inscrite à l'ordre des experts comptables. Tableau régional de Marseille et à la compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence

LRC/AG
N° 12875

Fonds de dotation du Centre hospitalier
d'Aubagne Edmond GARCIN
179 avenue des sœurs GASTINE
13400 AUBAGNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Au conseil d'administration du fonds de dotation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation du Centre Hospitalier d'Aubagne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre fonds de dotation relève des dispositions de l'article 140 de la loi n° 2008-158 du 4 août 2008. Nous nous sommes assurée qu'il respecte bien les dispositions de ladite loi.

Comme il est mentionné au chapitre « Variation des fonds propres » de l'annexe des comptes annuels, votre fonds de dotation a reçu à sa constitution une somme de 15 000 € au titre de sa dotation consommable. Il a également encaissé des dons affectés aux projets qu'il met en œuvre. Nous nous sommes donc assurés de la bonne application de procédure de suivi et d'affectation des dépenses engagées au titre de l'exercice clos conduisant ainsi à la détermination :

- de la quote-part de dépense consommable engagée sur l'exercice,
- au montant des sommes figurant en fonds dédiés au 31 décembre 2025.

Nous nous sommes également assurés de la correcte affectation et comptabilisation de la dotation consommable et des dons perçus, dans le respect des règles comptables édictées par le règlement ANC 2018-06 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À MARSEILLE, LE 07 JUILLET 2026

**Le Commissaire aux Comptes
SYREC S.A.**

Le Président Directeur Général

**Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes**

BILAN AU 31/12/2025									
ACTIF	2025			2024			PASSIF		
	Valeur d'acquisition	Amortissements	Valeur Nette						ECART (2025/2024)
ACTIF IMMOBILISE							FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
							Fonds propres :		
							- Fonds propres sans droit de reprise	0,00	0,00
							- Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00
							- Réserves	0,00	0,00
- Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- Report à nouveau	-1 967,64	0,00
- Immobilisations corporelles (mobilières et matérielles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- Résultat de l'exercice	517,62	517,62
- Immobilisations financières (titres et dépôts de garantie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- Autres fonds associatifs :	0,00	0,00
							dont sub d'invest à des biens non renouvelables par l'asso.	0,00	0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	situation nette (sous total)	-1 450,02	517,62
ACTIF CIRCULANT							Fonds propre consommables	9 088,18	0,00
							Subventions d'investissement	0,00	0,00
							Provisions réglementées		
							TOTAL I	7 648,16	517,62
							FONDS REPORTEES ET DEBIES		
							- sur subventions de fonctionnement	0,00	0,00
							- sur autres ressources	16 989,27	-14 348,71
							TOTAL II	16 989,27	-14 348,71
							PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
							TOTAL III	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF							DETTES		
							- Emprunts et dettes assimilées plus d'un an	0,00	0,00
							- Emprunts et dettes financières à moins d'un an	0,00	0,00
							- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00
							- Fournisseurs et comptes rattachés	2 228,76	34,44
							- Autres	0,00	0,00
							TOTAL IV	2 228,76	34,44
							COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
							- Produits constatés d'avance	0,00	0,00
							TOTAL V	0,00	0,00
TOTAL GENERAL ACTIF (I+II+III)	26 846,19	0,00	26 846,19	40 642,84	-13 796,65	-13 796,65	TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	26 846,19	-13 796,65

COMPTE DE RESULTAT 2025			
PRODUITS D'EXPLOITATION	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024	ECART (2025/2024)
Cotisation	0,00	0,00	0,00
Ventes de biens et services	0,00	0,00	0,00
Production stockée et immobilisée (71 et 72)	0,00	0,00	0,00
Subventions d'exploitation (74)	0,00	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs (75)	71 071,21	32 048,47	39 022,74
Dont :			
- concours publics et subventions d'exploitation			
Dont Quote-part des sub d'invest, virées au compte de résultat (compte 747)	0,00	0,00	0,00
- versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable	0,00	1 153,47	-1 153,47
- ressources liées à la générosité du public	71 071,21	30 895,00	40 176,21
dons manuels	15 850,21	25 395,00	-9 544,79
contributions financières	55 221,00	5 500,00	49 721,00
legs, donations et assurances-vie			
Reprises sur amortissements et provisions (781)	0,00	0,00	0,00
Produits de cessions des éléments actif cédés (cpt 757)	0,00	0,00	0,00
Utilisation des fonds dédiés	82 416,94	22 469,87	59 947,07
Autres produits	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	153 488,16	54 518,34	98 969,81
CHARGES D'EXPLOITATION	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024	ECART (2025/2024)
Achats matières premières et marchandises	80 467,18	22 000,71	58 466,48
Services extérieurs	0,00	0,00	0,00
Dont :			
- Sous-traitance	0,00	0,00	0,00
- Locations et charges	0,00	0,00	0,00
- Entretien, réparations et maintenance	0,00	0,00	0,00
- Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00
- Etudes, documentations, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00
Autres services extérieurs	4 435,11	2 978,95	1 456,16
Dont :			
- Personnels extérieurs	0,00	0,00	0,00
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 263,20	2 269,44	-6,24
- Publicité, relations publiques	1 880,80	116,16	1 764,64
- Déplacements, missions et réceptions	0,00	353,00	-353,00
- Frais postaux et frais de télécommunication	0,00	0,00	0,00
- Services bancaires et assimilés	291,11	240,35	50,76
- Cotisations diverses	0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
- Rémunération du personnel	0,00	0,00	0,00
- Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	0,00	0,00
Autres charges courantes	0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, provisions et engagements			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (compte 652)	0,00	0,00	0,00
Report en fonds dédiés	68 068,23	29 538,68	38 529,55
TOTAL I	152 970,53	54 518,34	98 452,19
Résultat d'exploitation	517,62	0,00	517,62
Produits financiers	0,00	0,00	0,00
Charges financières	0,00	0,00	0,00
Résultat financier	0,00	0,00	0,00
Résultat courant	517,62	0,00	517,62
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice : excédent (+)	517,62	0,00	517,62
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
- Bénévolat	0,00	0,00	0,00
- Prestations en nature	19 948,86	19 948,86	0,00
- Dons en nature	0,00	0,00	0,00
Total évaluation produits	19 948,86	19 948,86	0,00
Charges			
- Secours en nature	0,00	0,00	0,00
- Mise à disposition gratuites de biens et services	19 948,86	19 948,86	0,00
- Personnel bénévole	0,00	0,00	0,00
Total évaluation charges	19 948,86	19 948,86	0,00

ANNEXE - 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 26 846.19 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant un résultat excédentaire de 517.62 €.

L'exercice 2025 couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I- INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS

- **Objet social et mission sociale de l'entité :** permettre de développer son action dans le domaine des soins, de la recherche, de l'innovation, ainsi que pour tout projet dans la continuité des missions qui lui sont confiées, et afin d'améliorer la prise en charge des patients, l'hébergement des résidents, mais aussi les conditions de travail des personnels concourant à cette prise en charge.
Moyens mis en œuvre : le fonds de dotation dispose de salariés mis à disposition à titre gracieux par le centre hospitalier pour exercer ses missions.
- **Information sur la politique de gestion des dotations :** le fonds est constitué avec une dotation initiale de 15 000 €. Cette dotation en capital est consommable (article 7 des statuts).
- **Faits marquants de l'exercice :**
 - o aboutissement du projet Sport/Santé, acquisition de matériel de pédiatrie pour le CAMSP et le service hospitalier de pédiatrie.
 - o 1^{ère} année d'application du règlement ANC n°2023-03 qui s'applique pour les fonds de dotations en complément de l'ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et la nomenclature des comptes, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général. Les principales modifications consistent en une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique de transferts de charges. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

II - MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

2.1 Changements de méthode d'évaluation

Aucun changement notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.2 Changements de méthode de présentation

Le règlement ANC n°2023-03 s'applique pour les fonds de dotations en complément de l'ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et la nomenclature des comptes, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, et est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette nouvelle réglementation n'a pas d'incidence significative sur les comptes du fonds de dotation.

2.3 Changements de schéma d'enregistrement comptable

Aucun changement notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

III – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
- Les ressources.

IV - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice ainsi que des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisations des états financiers.

V - NOTES ET TABLEAUX SUR LES INFORMATIONS INSCRITES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Disponibilités

- Caisse : 60.72 €
- Banque : 17 415.47 €

Note 2 : Contributions volontaires en nature

Pour l'année 2025, il n'y a pas eu de dons en nature.

La mise à disposition gracieuse du personnel a été valorisée pour un montant de 19 948.86 € au 31 décembre 2025.

Note 3 : Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Solde	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Produits à recevoir	9 370,00 €	9 370,00 €		
Total état des créances	9 370,00 €	9 370,00 €	0,00 €	0,00 €

Etat des dettes	Solde	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes fournisseurs	2 228,76 €	2 228,76 €		
Produits constatés d'avance				
Total état des dettes	2 228,76 €	2 228,76 €	0,00 €	0,00 €

Note 4 : Variation des fonds propres

Les fonds propres sont en augmentation du fait :

- D'un résultat excédentaire de l'exercice 2025 :

	Net au 31/12/2024	Hausse	Baisse	Net au 31/12/2025
Dotation consommable	9 098,18 €			9 098,18 €
Résultat de l'exercice	-	517,62 €		517,62 €
Report à nouveau	- 1 967,64 €			- 1 967,64 €
Total fonds propres	7 130,54 €	517,62 €		7 648,16 €

Note 5 : Fonds dédiés

Les « fonds dédiés » au 31 décembre 2025 correspondent à la quote-part des dons affectés et non engagés.

Variation des fonds dédiés issue de...	Ouverture à l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursement		Montant global	dont fonds dédié correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Expos photos (Projet artistique)	939,28 €					939,28 €	939,28 €
Journées du Handicap	643,73 €	3 800,00 €	3 665,66 €			778,07 €	
BBE	14 908,49 €	19 379,05 €	31 584,80 €			2 702,74 €	
CAMSP D'ÉTÉ 2025	0,00 €	3 325,00 €	3 329,44 €		4,44 €		
CAMSP Snoezelen		5 576,50 €	5 576,50 €			0,00 €	
Sport/Santé	0,00 €	20 661,27 €	20 661,27 €			0,00 €	
Contributions financières d'autres organismes	16 491,50 €	52 741,82 €	64 817,67 €	0,00 €	4,44 €	4 420,09 €	939,28 €
Maison Du Parc - Activités	102,86 €					102,86 €	
Rencontres Ethique	169,18 €					169,18 €	
Aménagement Parenthèse	237,82 €	3 325,00 €	468,60 €			3 094,22 €	
Journées des Professionnels 2025	0,00 €	475,00 €	186,17 €			288,83 €	
CAMSP Snoezelen	0,00 €	2 949,75 €	2 979,26 €		29,51 €	0,00 €	
Monde Infantile	0,00 €	3 795,21 €	3 830,21 €		35,00 €	0,00 €	
Soirée Chir Ortho	0,00 €	1 662,50 €	1 367,08 €			295,42 €	
Sport/Santé	8 645,00 €		8 645,00 €			0,00 €	
Soirée Ville Hospital	3 109,68 €	2 850,00 €	54,00 €			5 905,68 €	
Fidancement non affecté	2 561,94 €	200,00 €			-68,95 €	2 692,99 €	
Resources liées à la générosité du public	14 826,48 €	15 257,46 €	17 530,32 €	0,00 €	-4,44 €	12 549,18 €	0,00 €
TOTAL	31 317,98 €	67 999,28 €	82 347,99 €	0,00 €	0,00 €	16 969,27 €	939,28 €

Note 6 : Ressources

Ventilation des ressources liées à la générosité du public :

- Dons manuels : 15 850,21 €
- Contributions financières : 55 221 €

SYREC - COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	15 850,21	15 850,21	25 395,00	25 395,00
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	55 221,00		5 500,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public			1 153,47	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	82 416,94	17 530,32	22 469,87	15 440,89
TOTAL	153 488,15	33 380,53	54 518,34	40 835,89
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	82 347,99	18 123,07	22 469,87	16 522,21
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 554,31		2 509,79	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	68 068,23	15 257,46	29 538,68	24 313,68
TOTAL	152 970,53	33 380,53	54 518,34	40 835,89
EXCEDENT OU DEFICIT	517,62	-	-	-

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature	19 948,86	19 948,86	19 948,86	19 948,86
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	19 948,86	19 948,86	19 948,86	19 948,86
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 948,86	19 948,86	19 948,86	19 948,86
TOTAL	19 948,86	19 948,86	19 948,86	19 948,86

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	18 123,07	16 522,21	1.2 Dons, legs et mécénats	15 850,21	25 395,00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	- Mécénat	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	-			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	18 123,07	16 522,21	TOTAL DES RESSOURCES	15 850,21	25 395,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
	-	-		-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	15 257,46	24 313,68	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	17 530,32	15 440,89
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
	-	-		-	-
TOTAL	33 380,53	40 835,89	TOTAL	33 380,53	40 835,89
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
				-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	25624,21 N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	-	-	Bénévolat	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	19 948,86	19 948,86
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	-	-
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	19 948,86	19 948,86			
TOTAL	19 948,86	19 948,86	TOTAL	19 948,86	19 948,86

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	14 815,02	5 942,23
(-) Utilisation	17 530,32	15 440,89
(+) Report	15 257,46	24 313,68
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	12 542,16	14 815,02

Annexe au Compte de Résultat par Origine et Destination

Le fonds de dotation distingue les fonds dédiés issus de dons manuels (reprises dans la colonne « Dont générosité du public ») de ceux issus de contributions financières (non reprises dans la colonne « Dont générosité du public »).

Sur 2025, comme sur 2024, les « actions réalisées par l'organisme » correspondent au total des « actions réalisées par l'organisme » déduction faite de l'utilisation des fonds dédiés issus des contributions financières perçues d'autres organismes.

Par ailleurs, les frais de fonctionnement liés à la générosité du public correspondent aux frais de fonctionnement retenus sur les dons reçus conformément à la décision du Conseil d'Administration du 23 septembre 2021.